



Risque incendie

Missions
Audit Prévention
et Conseil Incendie



Risque incendie - Missions APCI

La survenue d'un incendie peut totalement déstabiliser votre entreprise dont la survie même peut être engagée. Il vous faut donc connaître et maîtriser le risque incendie auquel votre entreprise est exposée.

La mission **Audit Prévention et Conseil Incendie** vous permet de définir et de suivre au mieux les conditions de cette maîtrise.



Pour des missions de qualité, faites appel à une entreprise titulaire de la certification **APSAD** de service de réalisation des missions **APCI** * (liste sur www.cnpp.com)

Une **solution de confiance** pour un meilleur traitement des vulnérabilités incendie de votre entreprise.



apsad

est la marque de confiance pour les services rendus par les professionnels qui, par leur compétence, leurs moyens et leur organisation, délivrent des prestations permettant de réduire les risques d'incendie et de malveillance. Plus de 2 000 certifications de service d'installation et/ou de maintenance et/ou de vérification ont été délivrées par CNPP Cert. à des entreprises pour les services qu'elles fournissent.

Une mission APCI en référence : aux exigences du référentiel APSAD R11.



Pourquoi une mission APCI ?

- Parce que toutes les entreprises ne connaissent pas ou n'évaluent pas leur fragilité, voire ne sollicitent pas leurs compagnies d'assurance pour une visite prévention.
- Parce que toutes les entreprises ne disposent pas de compétences en interne.



Quel est l'intérêt d'une mission APCI ?

- **Faciliter la présentation du risque aux compagnies d'assurance :**
La réalisation de missions APCI par une entreprise tierce titulaire de la certification APSAD APCI permet de valoriser la maîtrise des risques des PME-PMI.
- **Réduire la vulnérabilité en amont de la mise en place des garanties proposées par les assureurs,** parce que toutes les conséquences d'un sinistre ne sont pas couvertes par les garanties mises en jeu, c'est notamment la perte de clientèle ou de marchés pendant un arrêt d'activité. Ces pertes peuvent parfois entraîner la disparition de l'entreprise sinistrée au bout de quelques années, malgré les efforts de tous pour la faire redémarrer au plus vite après le sinistre.



Une mission APCI pour la maîtrise du risque incendie c'est la garantie de disposer d'un outil reconnu pour :

▶ Apprécier le risque incendie

- au sein de votre entreprise dans un contexte d'assurance des biens.

▶ Analyser le risque avec la détermination

- d'un niveau de maîtrise des mesures de prévention et des moyens de protection,
- d'un niveau de maîtrise global du risque incendie,
- d'un plan d'action.

▶ Analyser la vulnérabilité avec la détermination

- des points vulnérables confirmés,
- d'un plan de traitement et la hiérarchisation des actions proposées.

▶ Mettre en œuvre les actions

- pour améliorer et réduire le risque incendie.



C'est également disposer d'un document de synthèse, le compte rendu Q11 :

Connu et reconnu par les professionnels, il permet d'avoir **une vision globale et pertinente du niveau de maîtrise du risque incendie** dans votre entreprise, et surtout d'identifier instantanément les mesures prioritaires à adopter, le cas échéant.

Gérer, c'est prévoir ! Gérer le risque, c'est choisir !

Nous contacter